



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-amiens@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

Monsieur Alain Gest
Président d'Amiens Métropole
BP 2720
80027 Amiens

Monsieur Jean-Claude Renaux
Maire de Camon

Monsieur Bernard Bocquillon
Maire de Rivery

Amiens, le 23 mai 2024

Copies à MM. : Jean-Claude Renaux, Vice-Président aux mobilités,
Bruno Bienaimé, adjoint au maire d'Amiens en charge du développement du vélo

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC) voie verte Camon

Monsieur le Président, messieurs les Maires,

Le jeudi 2 mai, nous avons effectué une reconnaissance du nouvel aménagement cyclable en cours d'achèvement sur la commune de Camon, en parcourant l'itinéraire suivant : carrefour rue Octave Cayeux/Route de Corbie à Rivery puis route de Corbie vers l'est, puis rue Roger Salengro jusqu'au centre de Camon.

Nous saluons la qualité du nouvel aménagement, réalisation en site propre et revêtement notamment.

Cependant, nous nous interrogeons sur les points suivants :

> cette voie verte comporte de nombreuses intersections où, de ce que nous avons pu constater, le coloris ocre de la voie verte laisse place au bitume noir des voies motorisées croisées : nous comprenons que l'aménagement n'est pas achevé mais souhaitons néanmoins pointer que, dans l'état, cette configuration semble donner priorité aux véhicules motorisés entrants ou sortants (ce qui serait contraire au code de la route, articles R415-3 et R415-4 A13), et aussi ne présente pas la différenciation visuelle nécessaire au croisement voie cyclable/voie motorisée (signalisation horizontale). Ce type d'interruption serait dangereuse pour les usagers de la voie verte, en encourageant des vitesses importantes de croisement de la part des usagers motorisés : elle ne serait pas acceptable sur un itinéraire structurant (n°8) du plan vélo métropolitain ;

> la visibilité parfois réduite sur certains croisements, ou entrées/sorties de véhicules, nécessite sans doute de compléter l'aménagement (miroirs par exemple) ;

> enfin, pour bénéficier de cet aménagement en toute sécurité, la réfection de son entrée/sortie au carrefour Cayeux/route de corbie à Rivery est plus que nécessaire à très court terme. A moyen terme, nous souhaitons bien sûr le complément d'aménagement entre ce même carrefour et l'impasse Montallier à Rivery, pour une jonction complète, logique et très attendue entre le boulevard Beauvillé (Amiens) et la ZAC Blanche Tache de Camon.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Paul Moitier, Président de Véloxygène

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement et de l'intermodalité sur Amiens-Métropole et le département de la Somme - Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette FUB

BRAC - Nouvelle voie verte Camon (Route de Corbie et rue Roger Salengro)

NOTA : l'aménagement est en cours de finition à la date de notre BRAC : les marquages au sol et les signalisations ne sont de toute évidence pas finalisés. Certaines remarques qui suivent peuvent s'avérer être caduques à court terme (du moins nous l'espérons).

Un point à risque : au croisement Octave Cayeux / Route de Corbie, à Rivery, l'entrée de la voie verte est brouillonne, le panneau n'apparaît que plus tard, lorsqu'il n'y a plus d'accès (bordure haute).

La sortie quant à elle n'est pas gérée et se heurte, à certaines heures, à un trafic élevé (sur les quatre branches du carrefour), constituant ainsi une zone à risque inacceptable.



Un bon point, un peu "tiède" : la voie verte jusqu'au rond-point Ambroise Croizat est correcte, bien que trop étroite pour un réel partage vélos-piétons. Nous avons mesuré une largeur de voie de 2,40m. Le CEREMA indique un minimum de 3m, et conseille 3,5m pour un aménagement cyclable double-sens.



Un bon point : la sortie sur le rond-point Ambroise Croizat est à niveau.

Un questionnement : sans doute du fait des travaux inachevés : la traversée du même rond point n'est pas traitée.

Par la suite, l'aménagement nous semble peu large au vu des recommandations (2.70 m et 2 mètres au niveau de l'armoire électrique), mais avec une bonne visibilité.



Un bon point : revêtement agréable et de couleur ocre différentiante.

Un questionnement : toutes les traversées interrompent le revêtement identifiant de couleur ocre au profit de larges sections de bitume noir "motorisé". Cela donne l'impression que la voie verte perd sa priorité vis à vis des entrées/sorties des parkings (ci-dessous à gauche), stations service / barre de stop à repositionner (ci-dessous au centre), ce qui est contraire au code de la route (Articles R415-3 et R415-4 A13), puisque la voie verte jouxte une voie elle-même prioritaire sur les dites traversées.



Autre questionnement : manques de visibilité à certaines intersections, pouvant être résolu par l'identification sans ambiguïté des priorités, par l'apposition de miroirs (par exemple).

Par ailleurs, il serait intéressant de réaliser des pénétrantes régulières irriguant directement la ZAC depuis la voie verte, par exemple au niveau d'Emmaus au de la déchetterie.



Rond-point Roger Salengro/Edouard Branly : nous sommes conscients que l'aménagement n'est pas terminé.

L'arrivée sur Camon ouvre à l'heure actuelle sur un croisement aveugle potentiellement dangereux (ci-dessous à gauche. Une installation de miroirs est suggérée.

L'aménagement s'arrête rapidement dès les premières habitations. Une continuité afin de mailler Camon ne demande qu'à être faite, au vu de la qualité de l'aménagement venant de la ZAC.

